**MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tenue à l’hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, le 8 décembre 2020 à 19h00.

*Minutes of the regular council sitting of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, held at Grenville-sur-la-Rouge’s city hall, December 8, 2020 at 7h00 pm.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Présents** : | Le maire : | Tom Arnold |
| ***Presents*** |  |  |
|  | Les conseillères : | Manon Jutras |
|  |  | Natalia Czarnecka |
|  | Les conseillers : | Ron Moran |
|  |  | Marc André Le Gris  Denis Fillion |
|  |  |  |
|  | Directeur général : | Marc Beaulieu |

**OUVERTURE DE LA SÉANCE / *OPENING OF THE SESSION***

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h00 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le directeur général M. Beaulieu, est présent, qui agit aussi à titre de secrétaire d’assemblée.

*After finding of quorum, the regular sitting is open at 7:00 pm by Mr. Tom Arnold, mayor of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge. The general director M. Beaulieu who also acts as the assembly secretary.*

**PÉRIODE DE QUESTION */ AUDIENCE QUESTION PERIOD***

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR */ ADOPTION ON THE AGENDA***

**2020-12-379 Résolution – Adoption de l’ordre du jour**

***2020-12-379 Resolution – Adoption of the agenda***

Il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que l’ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

**Retrait du point suivant :**

6.9 Embauche d’un chef de division des travaux publics

*It is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to approve the agenda for this meeting be approved as amended, namely:*

***Removal of the following point:***

*6.9 Hiring of the head of the public works division*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / *ADOPTION OF THE MINUTES***

**2020-12-380 Résolution – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 novembre 2020**

***2020-12-380 Resolution – Adoption of the minutes of the regular session held on November 10, 2020***

Il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 novembre 2020 soit approuvé tel que déposé.

*It is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to approve the minutes of the regular sitting council held on November 10, 2020 as written.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DES COMITÉS / *MAYOR AND COMMITTEES REPORTS***

Le Maire informe les personnes présentes qu’il y aura adoption du budget 2021, lors d’une séance spéciale, le 17 décembre 2020 à 19h00.

*The Mayor informs those present that the 2021 budget will be adopted, during a special meeting, on December 17, 2020 at 7:00 p.m.*

**FINANCES ET ADMINISTRATION / *FINANCE AND ADMINISTRATION***

**2020-12-381 Résolution - Approbation des comptes à payer au 8 décembre 2020**

***2020-12-381 Resolution – Approval of accounts payable as of December 8, 2020***

Il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver au 8 décembre 2020 totalisant 587 130,26$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale et le maire.

*It is proposed by Councillor Ron Moran and resolved to approve the payment of the accounts listed on the suggested list of December 8, 2020 in the amount of $587 130.26 after verification by the general direction and the mayor.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-12-382 Résolution - Autorisation de paiement de factures de plus de 10 000,00$**

***2020-12-382 Resolution – Authorization to pay invoices more than $10 000.00***

CONSIDÉRANT QU’ au règlement RA-207-04-2019, il est indiqué que toutes dépenses de plus de 10 000,00$ doit faire l’objet d’une autorisation du conseil ;

*WHEREAS bylaw RA-207-04-2019 where every expenses over $10 000.00 needs to be authorized by the city council;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu d’autoriser le paiement des factures suivantes :

- les factures numéros 12546 et 12553 au montant total de 23 344,30$, incluant les taxes applicables, présentées par 9064-1622 Québec Inc., pour l’achat de pierres et de sable;

- la facture concernant le dossier CG1357-10 au montant de 24 989,82$, incluant les taxes applicables, présentée par Trivium avocats, pour services professionnels;

- la facture au montant de 10 197,60$ incluant les taxes applicables, présentée par La Capitale assureur pour les assurances de décembre 2020;

- la facture au montant de 45 947,39$, incluant les taxes applicables, présentée par Me Louise Massicotte, notaire, pour l’acquisition d’un terrain au coin des chemins Scotch et Old Colonial.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Ron Moran and resolved to authorize the payment of the following invoices:*

*- invoices numbers 12546 and 12553 for a total amount of $23,344.30, including applicable taxes, presented by 9064-1622 Québec Inc., for the purchase of stones and sand;*

*- invoice concerning file CG1357-10 in the amount of $24,989.82, including applicable taxes, presented by Trivium lawyers, for professional services;*

*- invoice in the amount of $10,197.60 including applicable taxes, presented by La Capitale insurer for December 2020 insurance;*

*- invoice in the amount of $45,947.39, including applicable taxes, presented by Me Louise Massicotte, notary, for the acquisition of land at the corner of Scotch Road and Old Colonial Road.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-12-383 Démission du conseiller Serge Bourbonnais**

***2020-12-383 Resignation of Councillor Serge Bourbonnais***

CONSIDÉRANT qu’une lettre du conseiller Serge Bourbonnais annonçant sa démission en tant que membre du conseil de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a été remise au directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, en date du 12 novembre 2020 ;

*WHEREAS a letter from Councillor Serge Bourbonnais announcing his resignation as a member of the council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge has been delivered to the Director General and Secretary-Treasurer of the Municipality, on November 12, 2020;*

PAR CONSEQUENT il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu que le conseil accepte la démission de Monsieur Serge Bourbonnais et par la même occasion le remercie pour son implication et son dévouement à la municipalité.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Marc-André Le Gris and resolved that council accepts the resignation of Mr. Serge Bourbonnais and at the same time thank him for his involvement and dedication to the municipality.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-12-384 Délégation de l’autorisation de dépenses de Marc Beaulieu, directeur général**

***2020-12-384 Delegation of expenditure authorization of Marc Beaulieu, director general***

ATTENDU l’adoption du règlement numéro RA-207-10-2020 amendant le règlement numéro RA-207-04-2019 concernant le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité;

*WHEREAS the adoption of by-law number RA-207-10-2020 amending by-law number RA-207-04-2019 concerning the power to authorize expenditures and to enter into contracts on behalf of the municipality;*

ATTENDU l’article 7.2 iv du règlement numéro RA-207-10-2020;

*WHEREAS article 7.2 iv of by-law number RA-207-10-2020;*

ATTENDU que la municipalité souhaite rendre plus efficace le processus d’acquisition des biens et services par la direction générale;

*WHEREAS the municipality wishes to make the process of acquiring goods and services more efficient by the general management;*

ATTENDU la reddition de comptes faite régulièrement par la direction générale au maire et aux membres du conseil;

*WHEREAS the report made regularly by the general management to the mayor and members of council;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil autorise la direction générale à posséder une limite de 10,000$, soit le montant maximum prévu par le règlement numéro RA-207-10-2020 amendant le règlement numéro RA-207-04-2019 concernant le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité.

*CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that the council authorizes the general management to have a limit of $10,000, that is to say the maximum amount provided for by by-law number RA-207-10-2020 amending by-law number RA-207-04- 2019 regarding the power to authorize expenditures and enter into contracts on behalf of the municipality.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-12-385 Correction de la résolution numéro 2020-11-360**

***2020-12-385 Correction to resolution number 2020-11-360***

CONSIDÉRANT l’erreur constatée dans la proposition d’adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 octobre 2020;

*WHEREAS the error noted in the proposal for the adoption of the minutes of the special municipal council meeting held on October 28, 2020;*

CONSIDÉRANT que les conseillers Denis Fillion, Marc-André Le Gris et Serge Bourbonnais étaient absents lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 octobre 2020;

*WHEREAS Councillors Denis Fillion, Marc-André Le Gris and Serge Bourbonnais were absents from the special municipal council meeting held on October 28, 2020;*

CONSIDÉRANT que l’article 202.1 du code municipal autorise le greffier à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis;

*WHEREAS that article 202.1 of the municipal code authorizes the clerk to amend a resolution to correct an error that appears obvious to the simple reading of documents submitted;*

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu d’apporter la correction suivante à la résolution numéro 2020-11-360 de la séance extraordinaire tenue le 28 octobre 2020 :

La modification consiste à remplacer le conseiller Denis Fillion par le conseiller Ron Moran pour la proposition d’adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 octobre 2020, puisque ce dernier était présent lors de cette séance.

*THEREFORE It is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to make the following correction to resolution number 2020-11-360 of the special municipal council meeting sitting held on October 28, 2020:*

*The amendment consists in replacing Councilor Denis Fillion by Councillor Ron Moran for the proposal to adopt the minutes of the special meeting of the municipal council held on October 28, 2020, since the latter was present during this session.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-12-386 Renouvellement d’adhésion à l’Union des Municipalités du Québec (UMQ)**

***2020-12-386 Membership renewal for the Union des Municipalités du Québec (UMQ)***

ATTENDU que depuis plusieurs années la municipalité fait partie de l’Union des Municipalités du Québec (UMQ);

*WHEREAS for several years the municipality has been part of the Union des Municipalités du Québec (UMQ);*

ATTENDU que la municipalité bénéficie des informations qu’elle diffuse et les représentations qu’elle fait auprès du gouvernement provincial;

*WHEREAS the municipality benefits from the information it disseminates and the representations it makes to the provincial government;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu de renouveler l’adhésion de la municipalité à de l’Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l’année 2021. Les fonds nécessaires seront prélevés à l’item budgétaire 02.130.00.494.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to renew the membership of the municipality to the Union des Municipalités du Québec (UMQ) for the year 2021. The necessary funds will be taken from budget item 02.130.00.494.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-12-387 Modification du calendrier des séances du conseil pour l’année 2021, vu les élections municipales fixée au 7 novembre 2021**

***2020-12-387 Modification of the calendar of council meetings for 2021, given the municipal elections set for November 7, 2021***

ATTENDU que le dimanche 7 novembre 2021 est la date fixée pour le scrutin de l’élection générale dans toutes les municipalités du Québec;

*WHEREAS Sunday, November 7, 2021 is the date set for the general election ballot in all municipalities in Quebec;*

ATTENDU que le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l’année 2021, déposé lors de la séance du 10 novembre 2020, ne tenait pas compte de ce fait;

*WHEREAS the schedule of regular council meetings for the year 2021, tabled at the meeting of November 10, 2020, did not take this fact into account;*

ATTENDU l’interdiction de siéger du 8 octobre au 15 novembre 2021, afin de se conformer à l’article 314.2 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités (LERM);

*WHEREAS the ban on sitting from October 8 to November 15, 2021, in order to comply with article 314.2 of the Law on Elections and Referendums in Municipalities (LERM);*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu que le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l’année 2021 soit modifié comme suit :

*CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Ron Moran and resolved that the schedule of regular council meetings for the year 2021 be amended as follows:*

12 janvier 2021 / *January 12, 2021*

9 février 2021 / *February 9, 2021*

9 mars 2021 / *March 9, 2021*

13 avril 2021/ *April 13, 2021*

11 mai 2021 / *May 11, 2021*

8 juin 2021 / *June 8, 2021*

13 juillet 2021 / *July 13, 2021*

10 août 2021 / *August 10, 2021*

14 septembre 2021 / *September 14, 2021*

**5 octobre 2021 / *October 5, 2021*** *(*modifié */ modified)*

**16 novembre 2021 / *November 16, 2021*** *(*modifié */ modified)*

14 décembre 2021 / *December 14, 2021*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-12-388 Paiement des heures supplémentaires au Directeur Général et Secrétaire Trésorier et au Coordonnateur des Finances et Secrétaire-Trésorier Adjoint**

***2020-12-388 Payment of overtime to the Director General and Secretary-Treasurer and to the Finance Coordinator and Assistant Secretary-Treasurer***

ATTENDU que le Directeur Général et Secrétaire Trésorier et le Coordonnateur des Finances et Secrétaire-Trésorier Adjoint ont accumulé un nombre d’heures en temps supplémentaires qui dépassent ce à quoi on s’attendrait normalement dans un cadre municipal;

*WHEREAS the Director General and Secretary Treasurer and the Finance Coordinator and Assistant Secretary-Treasurer have accumulated a number of overtime hours which exceed what one would normally expect in a municipal setting;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que les heures effectuées en temps supplémentaires par le Directeur Général et Secrétaire Trésorier et le Coordonnateur des Finances et Secrétaire-Trésorier Adjoint leur soient payées.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the hours worked overtime by the Director General and Secretary Treasurer and the Finance Coordinator and Assistant Secretary-Treasurer be paid to them.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-12-389 Autorisation d’embauche de Mme Lise Benoit, à temps partiel, du 5 janvier au 31 mars 2021**

***2020-12-389 Hiring authorization for Ms. Lise Benoit, part-time, from January 5 to March 31, 2021***

ATTENDU que l’emploi de Mme Lise Benoit, adjointe en urbanisme, est un emploi saisonnier de 8 mois, qui débute le 1er avril et se termine le 30 novembre de chaque année;

*WHEREAS the employment of Ms. Lise Benoit, urban planning assistant, is a seasonal 8-month job, which begins on April 1 and ends on November 30 of each year;*

ATTENDU que la municipalité souhaite effectuer la codification administrative des règlements et la mise à jour du livre des règlements;

*WHEREAS the municipality wishes to carry out the administrative codification of the bylaws and update the book of bylaws;*

ATTENDU que la municipalité possède les budgets nécessaires pour embaucher une employée à temps partiel pour effectuer ces tâches;

*WHEREAS the municipality has the necessary budgets to hire a part-time employee to perform these tasks;*

ATTENDU que Mme Lise Benoit possède les qualifications nécessaires pour effectuer ce travail;

*WHEREAS Ms. Lise Benoit has the necessary qualifications to perform this work;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu d’autoriser la direction générale à embaucher Mme Lise Benoit, à temps partiel, pour la période du 5 janvier au 31 mars 2021, pour effectuer la codification administrative des règlements et la mise à jour du livre des règlements.

*CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Marc-André Le Gris and resolved to authorize the general management to hire Ms. Lise Benoit, part-time, for the period from January 5 to March 31, 2021, to carry out the administrative codification of the bylaws and update the book of bylaws.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-12-390 Bail avec Lehigh Hanson**

***2020-12-390 Lease with Lehigh Hanson***

ATTENDU QUE la municipalité dispose présentement d’un abri pour les abrasifs sur le terrain appartenant à la compagnie Lehigh Hanson, ayant accès sur la 10e Concession;

*WHEREAS the Municipality currently has a shelter for abrasives on the land belonging to the Lehigh Hanson company, with access to the 10th Concession;*

ATTENDU QUE le bail pour ce terrain est arrivé à échéance en 2018;

*WHEREAS the lease for this land expired in 2018;*

ATTENDU QUE malgré la fin du bail, la municipalité a continué à utiliser ledit terrain avec l’assentiment des propriétaires;

*WHEREAS despite the end of the lease, the municipality continued to use said land with the consent of the owners;*

ATTENDU QU’ il est nécessaire de formaliser la poursuite de l’entente encadrant la location du terrain par la municipalité;

*WHEREAS it is necessary to formalize the continuation of the agreement governing the rental of the land by the municipality;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu que le Maire et le Directeur Général soient autorisés à signer un bail de 5 ans, au montant de 600$ par année, avec la compagnie Lehigh Hanson.

*THEREFORE, it is proposed by Councillor Ron Moran and resolved that the Mayor and the Director General be authorized to sign a 5 year lease, in the amount of $600 per year, with the company Lehigh Hanson.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**TRAVAUX PUBLICS / *PUBLIC WORKS***

**SÉCURITÉ INCENDIE / *FIRE SAFETY***

**URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / *URBAN PLANNING AND DEVELOPMENT***

**2020-12-391 Demande de dérogation mineure pour le lot 6094907**

***2020-12-391 Minor exemption request for lot 6094907***

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2020-00158 déposée dans le cadre du permis de construction d’un bâtiment accessoire sur le lot 6094907, terminé le 1er septembre 2017, mais dont le certificat de localisation fut fait par Frédérick Vincent, arpenteur-géomètre, le 26 août 2020 et déposé à la municipalité;

*CONSIDERING the request for minor exemption 2020-00158 filed within the framework of the construction permit for an accessory building on lot 6094907, completed on September 1, 2017, but whose certificate of location was made by Frédérick Vincent, land surveyor, on August 26, 2020 and submitted to the municipality;*

CONSIDÉRANT que le plan de localisation produit par Frédérick Vincent, arpenteur-géomètre, a mis en lumière que le bâtiment accessoire ne respectait pas la marge avant de 8 mètres prescrite à la grille de zonage V-01 du règlement en vigueur RU-902-01-2015, mais était plutôt de 4.59 mètres;

*WHEREAS the site plan produced by Frédérick Vincent, land surveyor, revealed that the accessory building did not respect the front setback of 8 meters prescribed in zoning grid V-01 of the by-law in force RU-902-01 -2015, but was rather 4.59 meters;*

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne porte aucun préjudice au voisinage, car dans les faits le bâtiment accessoire est positionné à l’intérieur d’une bande d’arbres en bordure du terrain et que celui-ci n’obstrue pas la visibilité sur la rue;

*CONSIDERING that the request for minor exemption does not harm the neighborhood, because in fact the accessory building is positioned inside a strip of trees on the edge of the land and that it does not obstruct the visibility on the street;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal suive les recommandations du Comité Consultatif d’Urbanisme et accepte la demande de dérogation mineure 2020-00158, à l’égard de la construction accessoire sise sur le lot 6094907.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the municipal council follow the recommendations of the Planning Advisory Committee and accept the minor exemption request 2020-00158, with regard to the accessory construction located on lot 6094907.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-12-392 Résolution d’accepter la contribution en espèces d’une valeur de 10% à des fins de frais de parc du secteur des Cavaliers**

***2020-12-392 Resolution to accept the 10% cash contribution for park expenses for sector of the Cavaliers***

CONSIDÉRANT la demande de lotissement de 4 lots de la Société Immobilière des Arpents Verts, pour subdiviser les lots faisant partie du secteur des Cavaliers;

*WHEREAS the application for the subdivision of 4 lots of the Société Immobilière des Arpents Verts, to subdivide the lots forming part of sector of the Cavaliers;*

CONSIDÉRANT la règlementation RU-903-2014 en vigueur en matière de lotissement;

*WHEREAS the regulation RU-903-2014 in force regarding subdivision;*

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut demander de verser un montant en argent équivalant à 10% de la valeur d’origine du terrain, dans le cas d’une opération cadastrale de 4 lots ou plus et d’une demande de permis de lotissement.

*WHEREAS the Municipality can ask to pay a cash amount equivalent to 10% of the original value of the land, in the case of a cadastral operation of 4 lots or more and an application for a subdivision permit.*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu, dans le cadre de la gestion de son territoire et en vertu de sa règlementation RU-903-2014 en vigueur, d’accepter la contribution de 10% pour fins de frais de parc.

*CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Marc-André Le Gris and resolved, within the framework of the management of its territory and by virtue of its current by-law RU-903-2014, to accept the contribution of 10% for park expenses.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-12-393 Rémunération aux membres non-conseillers du Comité Consultatif d’Urbanisme**

***2020-12-393 Remuneration to non-council members of the Town Planning Advisory Committee***

ATTENDU que la municipalité a adopté, le 10 juin 2014, le règlement numéro R-6-01-14 amendant le règlement R-6 créant un comité consultatif d’urbanisme;

*WHEREAS the municipality adopted, on June 10, 2014, by-law number R-6-01-14 amending by-law R-6 creating an advisory planning committee;*

ATTENDU que le 12e alinéa de la clause 2.3 MEMBRES stipule que : «Les membres du comité ne reçoivent aucune rémunération; ils peuvent cependant recevoir une allocation de présence fixée par résolution par le conseil, sauf pour les membres qui sont membres du conseil.»

*WHEREAS the 12th paragraph of the clause 2.3 MEMBERS states that: "The members of the committee do not receive any remuneration; they may however receive an attendance allowance fixed by resolution by the council, except for members who are members of the council.”*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que les membres non-conseillers reçoivent une allocation de présence de 40,00$ par séance du Comité Consultatif d’urbanisme à laquelle ils assistent et ce, rétroactivement au 1er janvier 2020.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that the non-council members receive an attendance allowance of $40.00 per meeting of the Planning Advisory Committee they attend and this, retroactive to January 1, 2020.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**2020-12-394 Recommandation de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge face à la demande d’autorisation déposée par Canada Carbon auprès de la CPTAQ (dossier 427126), dépôt des études d’expert en lien avec le dossier ci-haut mentionné et réclamations de frais.**

**2020-12-394 Recommendation of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge regarding the authorization request filed by Canada Carbon with the CPTAQ (file 427126), submission of expert studies in connection with the above-mentioned file and claim of expenses.**

**ATTENDU** que Canada Carbon inc. désire exploiter une mine de graphite et une carrière de marbre sur les lots 6 095 574-P, 6 095 577-P, 6 095 581-P, 6 095 603-P, 6 095 604-P, 6 095 605-P, compris dans le territoire de la Municipalité

**ATTENDU**  que Canada Carbon inc. doit obtenir au préalable l’autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après, « **CPTAQ**») afin d’utiliser un territoire visé à des fins autres que l’agriculture;

**ATTENDU** que Canada Carbon inc. a déposé une demande portant le numéro 427126 auprès de la CPTAQ, pour l’exploitation d’une carrière de marbre et d’une mine de graphite sur un site d’une superficie de 66 hectares situé sur le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU** que l’on retrouve sur le site visé, la présence d’érablières protégées au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, (R.L.R.Q. c. P-41.1) (ci-après, la « **LPTAA** »);

**ATTENDU** qu’en vertu de l’article 27 de la LPTAA, il est interdit de procéder à la coupe d’érables dans une érablière sans autorisation de la CPTAQ;

**ATTENDU**  que la demande devait, dès lors, porter sur le volet coupe d’érables pour l’obtention d’une autorisation à cet effet;

**ATTENDU**  les procédures judiciaires intentées par Canada Carbon inc. contre la Municipalité en 2018*;*

**ATTENDU** que le 19 février 2020 une entente hors cour tripartite est intervenue entre la CPTAQ, la Municipalité et Canada Carbon inc. mettant ainsi fin au litige mu entre la Municipalité et Carbon Canada inc. en regard notamment de la recevabilité de la demande d’autorisation déposée devant la CPTAQ;

**ATTENDU** qu’en vertu de l’article 9 de cette Entente, la CPTAQ s’est engagée à reprendre l’analyse de la demande d’autorisation et à assurer un traitement rigoureux et accéléré de celle-ci, dans la mesure des délais qui lui sont imputables;

**ATTENDU** qu’en vertu de l’article 19 de cette Entente, Canada Carbon inc. s’est engagée notamment « à collaborer avec la Municipalité dans la réalisation de toute étude que cette dernière pourrait requérir, le cas échéant, sur recommandation d’un professionnel aux termes du Code des professions afin de lui permettre de comprendre, d’analyser ou de participer à bonifier le projet Miller aux fins de son acceptabilité sociale »;

**ATTENDU** que la CPTAQ peut autoriser, aux conditions qu’elle détermine, l’utilisation à des fins autres que l’agriculture, le lotissement, l’aliénation, l’inclusion et l’exclusion d’un lot ou la coupe des érables, conformément à l’article 62 LPTAA;

**ATTENDU** que le 24 mars 2020, la CPTAQ a demandé à Canada Carbon inc. des documents additionnels pour l’analyse du dossier à savoir :

* Un plan de réaménagement du site démontrant l’implantation d’une nouvelle érablière;
* Un plan démontrant la topographie finale;
* Une étude hydrographique démontrant l’impact avant, pendant et après, de l’exploitation de la mine et de la carrière sur les ressources eau du milieu;

**ATTENDU**  que le 8 mai 2020, Canada Carbon inc. a produit des compléments d’expertises en réponse à la demande de la CPTAQ ;

**ATTENDU** que dès le 19 juin 2020, la Municipalité a avisé la CPTAQ de son intention de mandater des expertspour faire la lumière sur les prescriptions proposées par Canada Carbon inc. dans le contexte global des deux (2) exploitations, en regard des ressources à protéger sur son territoire ;

**ATTENDU** que le 9 juillet 2020, la CPTAQ a rappelé à la Municipalité que l’orientation préliminaire viserait à faire état de la demande telle que présentée et de faire part aux intéressés d’une première orientation en regard des critères de la LPTAA ;

**ATTENDU** que la CPTAQ informait, par la même occasion, la Municipalité qui lui serait loisible, après l’émission de l’orientation préliminaire, de produire ses observations et/ou à demander la tenue d’une rencontre publique conformément à la LPTAA ;

**ATTENDU** que le 20 juillet 2020, la CPTAQ a transmis au dossier 427126, une orientation préliminaire favorable en partie, envisageant autoriser le projet visé sur une superficie de 29,8 ha et la coupe d’érables sur une superficie de 23 hectares, à certaines conditions d’exploitation et de réaménagement, ainsi qu’aux conditions préalables suivantes :

* un dépôt d’une garantie de 360 000$ ou plus, selon la superficie du projet, pour garantir l’exécution des travaux de remise en agriculture ;
* les travaux d’exploitation devront être faits sous la supervision d’un agronome et un engagement à cet effet devra être produit à la CPTAQ dans les 6 mois de la décision ;
* les travaux sylvicoles devront être faits sous la supervision d’un ingénieur forestier et un engagement à cet effet devra être produit à la CPTAQ dans les 6 mois de la décision ;

**ATTENDU** que le 6 août 2020 la Municipalité a demandé à la CPTAQ (résolution 2020-08-259) la tenue de rencontre/audience publique afin de lui permettre d’évaluer l’orientation et les conditions devant être remplies par Canada Carbon inc. pour gérer ses activités, tout en assurant la protection du territoire agricole faisant l’objet de la demande 427126;

**ATTENDU** qu’une telle rencontre publique n’a pas encore été convoquée par la CPTAQ;

**ATTENDU**  que le 18 août 2020, feu M. Bruce Duncan de Canada Carbon inc. a demandé à la CPTAQ d’obtenir des autorisations pour l’utilisation à d’autres fins que l’agriculture et la coupe d’érables sur une superficie de 43 hectares, ignorant à ce jour, les aires à être perturbées, n’étant qu’à la phase exploratoire du projet;

**ATTENDU** qu’aux fins des exploitations visées et telle qu’envisagées par Canada Carbon inc., ce n’est plus une superficie de 29,8 hectares qui risque d’être impactée, mais possiblement 66,56 hectares, si l’on tient compte des limites du projet en l’absence d’une zone tampon ;

**ATTENDU**  que la Municipalité a mandaté des professionnels aux fins de fournir des observations écrites à la CPTAQ dans le cadre de cette audience/rencontre publique concernant la préservation des ressources et la protection du milieu;

**ATTENDU** que ce faisant, la Municipalité a requis l’opinion d’un agronome, d’un ingénieur forestier et d’un hydrogéologue dont les mandats consistent à évaluer l’impact potentiel du projet en regard des critères de l’article 62 de la LPTAA ;

**ATTENDU** que les constats auxquels parviennent ces experts soulèvent à ce jour des préoccupations importantes, en regard des 1er, 2e, 3e, 5e, 6e, 7e et 11e critère de l’article 62, lesquelles peuvent se résumer ainsi :

1. Le projet s’insère dans une érablière à potentiel acéricole et fait partie d’un secteur prioritaire de revitalisation agricole inclus dans le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC d’Argenteuil ;
2. Le projet impactera directement plus de 43 hectares d’érablières si l’on tient compte des précisions fournies par Canada Carbon inc. le 18 août 2020;
3. Le développement du potentiel acéricole du site sera alors compromis voir détruit pour plusieurs décennies ;
4. Les études présentées par Canada Carbon inc. ainsi que le statut très préliminaire du projet ne permettent pas d’établir qu’il n’y aura aucun impact sur la préservation des ressources eau et sol;
5. Le plan de réhabilitation présenté ne répond pas, selon ces experts aux règles de l’art en matière de réhabilitation d’érablières et ne permettra pas une remise en état adéquate du site pour une compensation du potentiel acéricole perdu;
6. Le plan de réhabilitation, tel que présenté, ne pourra permettre une préservation adéquate des ressources eau et sol;
7. La localisation du projet en regard du site de moindre impact pour l’agriculture n’a pas été démontrée;
8. L’accumulation des autorisations pour usages autres qu’agricoles dans le secteur du projet affecte l’homogénéité du territoire agricole;
9. Le projet, tel que présenté, ne correspond pas aux aspirations et à la vision de développement du territoire et des activités agricoles de la collectivité en respect du plan d’action du PDZA de la MRC d’Argenteuil.
10. La viabilité et la nécessité du projet d’un point de vue économique n’ont pas été démontrées;

**ATTENDU**  qu’il est plus que nécessaire, avant toute autorisation, de s’assurer d’obtenir certaines données terrain manquantes, à savoir :

1. Une caractérisation hydrogéologique, des essais et des travaux de modélisation hydrogéologique afin de déterminer la présence ou non d’eau souterraine et le cas échéant, 1) d’évaluer l’impact que pourraient avoir le drainage des fosses de graphite et de la carrière sur l’apport en eau des forêts situées à proximité du site et 2) de bien cerner les problématiques d’évacuation des eaux vers le ruisseau Carson.
2. Un inventaire au terrain, complet et aléatoire, des quantités de sol disponibles afin de vérifier la viabilité des scénarios de plantation des tiges d’érables visant à assurer la réhabilitation adéquate du site.
3. l’obtention de garanties à l’égard de la composition future des peuplements forestiers qui seront reconstitués, notamment afin que ces derniers présentent les attributs d’une érablière à potentiel acéricole au sens des normes de stratification écoforestières du Ministre du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, normes sur lesquelles s’appuient la définition et la protection des érablières par la CPTAQ.
4. un horizon et un budget des travaux sylvicoles qui devront être réalisés par Canada Carbon inc., de manière à assurer le succès des plantations, suivant les proportions et les diverses espèces à planter, sur une période d’au moins 20 ans.

**ATTENDU** que pour obtenir ces données, des prélèvements *in situ* sont notamment requis;

**ATTENDU** toutefois que Canada Carbon inc. refuse de permettre l’accès au site par les professionnels mandatés par la Municipalité, et ce, malgré les demandes répétées formulées par cette dernière et/ou ses procureurs;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que la Municipalité :

* dépose auprès de la CPTAQ les rapports d’expertise produits par les professionnels ci-haut mentionnés, **et**
* recommande à la CPTAQ de refuser la demande d’autorisation 427126 déposée par Canada Carbon inc., suivant l’état actuel du dossier, tel que constitué;

ou

* subsidiairement recommande à la CPTAQ de modifier son orientation préliminaire afin d’inclure des exigences et des conditions additionnelles visant à répondre aux préoccupations soulevées par les experts précités.

Il est également résolu que la Municipalité soumette à Canada Carbon inc. les factures attestant des frais engagés pour la production des rapports d’expertise produits par l’hydrogéologue, l’agronome et l’ingénieur forestier dans le cadre de la demande d’autorisation 427126 et qu’elle en demande le remboursement intégral.

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

Le Maire a apposé son droit de véto, le 9 décembre 2020.

*On 9 December 2020, the Mayor granted his veto.*

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE / *ECONOMIC AND COMMUNITY DEVELOPMENT***

**2020-12-395 Acquisition des terrains en bordure de l’autoroute 50**

***2020-12-395 Acquisition of land along Highway 50***

ATTENDU que la population de la municipalité doit pouvoir continuer de croître pour maintenir la viabilité de la communauté et cette croissance exige la création d’emplois dans la municipalité;

*WHEREAS the population of the municipality must be able to continue to grow to maintain the viability of the community and this growth requires the creation of jobs in the municipality;*

ATTENDU qu’il existe des terrains réservés aux usages industriels situés sur la voie d’accès sud de l’autoroute 50 mais, bien qu’ils soient à proximité des services publics, du réseau électrique et du gaz, ce territoire est enclavé au Nord par une bande de terrain appartenant à Hydro-Québec;

*WHEREAS there are lands reserved for industrial uses located on the southern access road of Highway 50 but, although they are close to public services, the electricity network and gas, this territory is landlocked to the North by a strip of land belonging to Hydro-Québec;*

ATTENDU qu’il existe une demande certaine pour des sites industriels moyens et lourds à proximité du carrefour autoroutier 50 / 344 en raison de la connectivité vers l’Ontario;

*WHEREAS there is a definite demand for medium and heavy industrial sites near the 50 / 344 highway junction due to connectivity to Ontario;*

ATTENDU qu’il est inapproprié de situer certains usages générant un volume de transport excessif à l’intérieur des secteurs urbains à proximité des résidences;

*WHEREAS it is inappropriate to locate certain uses generating an excessive volume of transportation within urban areas near residences;*

ATTENDU qu’il existe certains établissements industriels situés sur le territoire de la municipalité dont les opérations sont aujourd’hui considérées comme nuisibles dans leur voisinage et qu’il devient important de les relocaliser à des secteurs plus appropriés dans la municipalité;

*WHEREAS there are certain industrial establishments located on the territory of the municipality whose operations are now considered harmful in their neighborhood and it is becoming important to relocate them to more appropriate sectors in the municipality;*

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec possède des terrains excédentaires à ses besoins avec front sur le chemin Poulter, situés à proximité de l’échangeur 50 / 344 et aptes à bénéficier d’une exclusion du territoire agricole protégé;

*WHEREAS the Quebec Ministry of Transport has excess land for its needs with a front on Poulter Road, located near the 50 / 344 interchange and suitable for exclusion from the protected agricultural territory;*

ATTENDU que les terrains du ministère des Transports sont immédiatement viables pour les usages industriels dans la municipalité, en plus de permettre l’accès à une superficie importante de terrain en 2e, 3e et 4e division;

*WHEREAS the lands of the Quebec Ministry of Transport are immediately viable for industrial uses in the municipality, in addition to allowing access to a large area of land in the 2nd, 3rd and 4th division;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu ce qui suit :

1. QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de lui remettre la bande de terrain dont il est propriétaire (lots 5927262, 5927261, 6096266 et 6096562) située immédiatement au Sud de l’Autoroute 50, à titre de projet structurant pour la revitalisation de la municipalité;
2. QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de procéder dans les meilleurs délais à la négociation d’une entente visant le transfert de ces terrains à la municipalité, en vue du développement d’un parc industriel moyen et lourd;
3. QUE la municipalité prépare un plan d’aménagement, une stratégie de développement et un budget-programme pour la mise en place d’un parc/corridor industriel le long de la voie de service du quadrilatère sud-est de l’échangeur 50/344;
4. QU’un budget conjoint avec le Service de Développement Économique de la MRC d’Argenteuil soit disponible et approuvé pour la réalisation du plan d’aménagement;
5. QUE la municipalité mandate son service d’urbanisme à préparer une demande de dézonage dudit secteur en vue d’en faire un parc industriel moyen et lourd
6. Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande ci-haut mentionnée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved the following:*

*1) THAT the municipal council ask the Quebec Ministry of Transport to hand over to it the strip of land it owns (lots 5927262, 5927261, 6096266 et 6096562) located immediately south of Highway 50, as a structuring project for the revitalization of the municipality;*

*2) THAT the municipal council ask the Quebec Ministry of Transport to proceed as soon as possible with the negotiation of an agreement to transfer these lands to the municipality, with a view to the development of a medium and heavy industrial park;*

*3) THAT the municipality prepare a land use plan, a development strategy and a program budget for the establishment of an industrial park / corridor along the service road of the southeast quadrangle of interchange 50 / 344;*

*4) THAT a joint budget with the Economic Development Department of the MRC of Argenteuil be available and approved for carrying out the development plan;*

*5) THAT the municipality mandate its planning department to prepare a request for dezoning of said sector with a view to making it a medium and heavy industrial park;*

*6) That the municipal council authorize the filing of the above-mentioned request with the Commission for the protection of agricultural land in Quebec.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / *HEALTH AND WELLNESS***

**2020-12-396 Municipalité alliée contre la violence conjugale**

***2020-12-396 Municipality allied against domestic violence***

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu’à la sûreté, à l’intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

*WHEREAS the Charter of Human Rights and Freedoms recognizes that every human being has the right to life and to personal safety, integrity and freedom (section 1);*

ATTENDU que c’est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu’en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18,746 cas d’infractions contre la personne en contexte conjugal;

*WHEREAS that it is in the private sphere that this right is most threatened for women and that, in 2014, Quebec police services registered 18,746 cases of offences against the person in a conjugal context;*

ATTENDU que le Québec s’est doté depuis 1995 d’une politique d’intervention en matière de violence conjugale;

*WHEREAS since 1995, Quebec has adopted an intervention policy in matters of domestic violence;*

ATTENDU qu’il existe un large consensus en faveur de l’égalité entre les hommes et les femmes;

*WHEREAS there is a broad consensus in favour of equality between men and women;*

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l’atteinte de cette égalité;

*WHEREAS despite the efforts made, domestic violence still exists and constitutes a brake on the achievement of this equality;*

ATTENDU que lors des 12 jours d’action pour l’élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont eu lieu à travers le Québec;

*WHEREAS during the 12 days of action for the elimination of violence against women from November 25 to December 6, actions took place across Quebec;*

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d’appuyer les efforts du regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

*WHEREAS as a local government, it is necessary to support the efforts of the grouping of houses for women victims of conjugal violence and of its member houses to educate citizens against conjugal violence;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marc-André Le Gris et résolu de proclamer Grenville-sur-la-Rouge municipalité alliée contre la violence conjugale.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Marc-André Le Gris and resolved to proclaim Grenville-sur-la-Rouge an allied municipality against domestic violence.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**LOISIRS ET CULTURE / *LEISURE AND CULTURE***

**CORRESPONDANCE ET AFFAIRES NOUVELLES / CORRESPONDENCE AND *NEW BUSINESS***

**2020-12-397 SPCA d’Argenteuil**

***2020-12-397 SPCA of Argenteuil***

ATTENDU la résolution 2020-10-351 adoptée le 13 octobre 2020, selon laquelle la municipalité mandate Madame Natalia Czarnecka afin de la représenter dans les activités de développement du service de protection des animaux (SPCA);

*WHEREAS the resolution 2020-10-351 adopted on October 13, 2020, according to which the municipality mandates Ms. Natalia Czarnecka to represent it in the development activities of the animal protection service (SPCA);*

ATTENDU les difficultés de fonctionnement et de gouvernance qui se sont rapidement développées au sein du comité de fondation;

*WHEREAS the operational and governance difficulties which rapidly developed within the foundation committee;*

ATTENDU la démission de Madame Natalia Czarnecka de l’organisme SPCA d’Argenteuil;

*WHEREAS Ms. Natalia Czarnecka has resigned from the Argenteuil SPCA organization;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu que le conseil municipal prenne acte de cette démission et de l’absence de la municipalité à la table du conseil d’administration de l’organisme SPCA d’Argenteuil.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Ron Moran and resolved that the municipal council take note of this resignation and the absence of the municipality at the table of the board of directors of the SPCA of Argenteuil organization.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

**CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

***SECRETARY-TREASURER CERTIFICATE***

Je, soussigné, monsieur Marc Beaulieu, secrétaire-trésorier de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, certifie sous mon serment d’office, que les crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées lors de la présente séance.

*I, the undersigned, Mr. Marc Beaulieu, secretary-treasurer of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, certify under my oath of office, that credits are available to pay all the expenses authorized in the current meeting.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS / *QUESTION PERIOD***

**LEVÉE DE LA SÉANCE / CLOSURE OF THE SESSION**

**2020-12-398 Levée de la séance**

***2020-12-398 Closure of the session***

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par le conseiller Ron Moran et résolu que la présente séance soit levée à 19h42.

*All of the subjects in the agenda have been covered, it is proposed by Councillor Ron Moran and resolved to close the current meeting at 7:42 pm.*

Adopté à l’unanimité

*Carried unanimously*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Tom Arnold  Maire |  | Marc Beaulieu  Directeur général et secrétaire-trésorier |